



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **21 juin 2018** à 17 h à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption des procès-verbaux (aucun)**
 4. **Finance et trésorerie**
 - 4.1 Fonds de règlement
 5. **Administration générale**
 - 5.1 Autorisation de signature pour la vente de terrains municipaux
 6. **Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Aucun
 7. **Loisirs**
 - 7.1 Aucun
 8. **Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Aucun
 9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Aucun
 10. **Divers**
 - 10.1 Aucun
 11. **Période d'information**
 12. **Période de questions**
 13. **Fermeture de la séance**
-

1. **Ouverture de la séance**

La directrice générale adjointe constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

18-06-264 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. **Adoption des procès-verbaux (aucun)**

4. **Finance et trésorerie**

4.1 **Fonds de règlement**

18-06-265 Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :



Fonds de Règlement numéro 17-976 pour l'acquisition d'une salle communautaire adjacente aux Résidences du Parc naturel habité

| Numéro du chèque | Date du chèque | Fournisseur | Montant |
|------------------|----------------|---------------------------------------|--------------|
| 12994 | 21 juin 2018 | Les Résidences du Parc naturel habité | 29 780,35 \$ |

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Anouk Poitras-Guilbeault, directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Anouk Poitras-Guilbeault
Anouk Poitras-Guilbeault, dga

5. Administration générale

5.1 Autorisation de signature pour la vente de terrains municipaux

18-06-266

Attendu l'appel de propositions lancé par la Municipalité pour le développement de terrains municipaux vacants au cœur du village en 2016 ;

Attendu que le projet proposé par Développement Outstanding inc. a été retenu et présenté par les promoteurs en assemblée publique le 21 juin 2016 ;

Attendu l'entente intervenue avec Développement Outstanding inc. pour le développement de terrains municipaux vacants, signée le 7 octobre 2016;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de vendre à Développement Outstanding, les immeubles suivants :

a) le lot 6 154 141, du cadastre du Québec, étant le 243, rue St-Donat (matricule 4831-80-9954) et le lot 5 623 148, du cadastre du Québec, étant le 253, rue St-Donat (matricule 4831-91-1709, aux conditions suivantes :

- i) la vocation de cet immeuble doit exclusivement être à des fins d'établissement hôtelier, incluant les usages commerciaux s'y rattachant, et de salle multifonctionnelle;
- ii) tant que la construction d'un immeuble n'est pas débutée, la Municipalité continue d'occuper cet immeuble, et ce, sans frais;

b) le lot 6 154 140, du cadastre du Québec, sans adresse (matricule 4831-91-8674) à la condition que la vocation de cet immeuble soit exclusivement à des fins de condos;

2. que l'acte de vente contienne une clause de droit de 1^{er} refus en cas de vente, cession ou autre aliénation, en faveur de la Municipalité et que les sommes nécessaires soient réservées à cet effet;

3. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-



Initiales du maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à cette vente;

4. que les frais et honoraires des professionnels sont à la charge de l'acquéreuse.

Le tout conformément à ladite entente précitée et signée entre Développement Outstanding inc. et la Municipalité le 7 octobre 2016.

11. Période d'information

- Prochaine fête nationale

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

18-06-267

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17 h 10.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire